

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu les articles L.2123-12 et R.2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu l'accord-cadre multi-attributaires n°20202000074 pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion notifié le 26 août 2020 ;
- Vu la consultation lancée le 23 février 2024 pour le lot n°1 relatif au marché subséquent MS27 pour l'acquisition d'un Peugeot Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie pour le service de la DSI ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la Collectivité ;

DECIDONS

Article 1 :

Le marché subséquent N°2021-MS27 concernant l'achat d'un Peugeot Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie pour le service de la DSI est attribué à la société SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD, Route des Eyssagnières BP 49, 05 000 GAP.

Article 2 :

Le présent marché subséquent est conclu pour un délai de livraison de 1 mois à compter de sa notification pour un montant de 11 240,83 € HT, hors prime à la conversion de 5 000.00 € TTC, le véhicule Renault Clio immatriculé 2546 KK 05 sera fourni au garage CHOPARD pour perception de la prime à la conversion.

Sera ajouté 47,76 € (sans TVA) de frais d'immatriculation.

Le véhicule acheté concerné est un Peugeot Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie de 2018, 14 011 km.

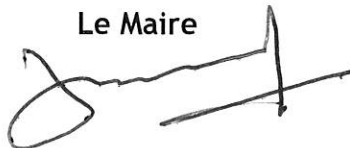
Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets ville 2024.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 22 MARS 2024

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 04/04/2024

Publié ou notifié le : 04/04/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_03_158**
Objet : **Le marché subséquent N°2021-MS27 concernant l'achat d'un Peugeot Partner fourgon électrique standard - premium avec batterie pour le service de la DSI est attribué à la société SOCIETE AUTOMOBILE FRANCE ALPES (SAFA) Groupe CHOPARD, Route des**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-03-22 00:00:00+01
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 005-210500617-20240322-D2024_03_158-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240322-D2024_03_158-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14312.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240322-D2024_03_158-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2024 à 12h02min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2024 à 12h02min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2024 à 12h02min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2024 à 12h02min34s	Reçu par le MI le 2024-04-04

